DÉCLARATION

Vidéo de formation Inspection de courtoisie des embartions de plaisance (RVCC)

Context :

Les CPS-ECP ont produit une vidéo de formation en anglais et en français à l'intention de tous les bénévoles qui souhaitent continuer à effectuer des inspections de courtoisie des bateaux de plaisance. La vidéo dure environ 12 minutes et couvre les inspections des petits et des grands bateaux. La vidéo suit essentiellement le formulaire de vérification de courtoisie pour embarcations de plaisance de Transports Canada, en commençant par le haut, puis en descendant le long du côté gauche, suivi du côté droit. Une version révisée du formulaire a été publiée par Transports Canada en 2024. Les "bulles" à remplir ont été remplacées par des carrés à remplir avec un X. Si un plaisancier refuse une inspection, vous pouvez remplir la plus grande partie possible du formulaire par observation personnelle et le soumettre.

Inscrivez votre numéro de membre des CPS-ECP dans l'espace supérieur gauche et le numéro des CPS-ECP, 0600, dans l'espace supérieur droit.

Complétez le formulaire en inscrivant votre nom et votre Escadrille dans l'espace situé dans le coin inférieur droit et soumettez-le.

La vidéo de formation RVCC se trouve à l'adresse suivante :  [https://www.cps-ecp.ca/fr/evenements-fr/verification-de-courtoisie-dembarcation-de-plaisance/**vcep-formation**/](https://www.cps-ecp.ca/fr/evenements-fr/verification-de-courtoisie-dembarcation-de-plaisance/vcep-formation/) ‎.

Une fois que vous avez regardé la vidéo, que vous l'avez comprise et que vous n'avez pas de questions, veuillez remplir le formulaire suivant, le signer, le dater et l'envoyer par courriel ou le renvoyer au bureau national.

Name:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Escadrille:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Numéro de membre des CPS-ECP : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Déclaration : J'ai visionné la vidéo de formation RVCC, je la comprends et je n'ai pas de questions.

Signature:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date:\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Declaration RVCC, avril 2024.docx